

SESSION DU 5 AVRIL 2016

Sur convocation adressée à chacun de ses membres le 30 mars 2016, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi 5 avril 2016, à 20 heures, sous la Présidence du Maire, Monsieur Michel PREVEAUX.

Présents : Messieurs Michel PREVEAUX, Christophe LEROY, Michel AZAMBOURG, Mesdames Claudine MOULIN, Evelyne LAFEUILLE, Monsieur Thierry HERON, Madame Sylvie BEHETRE, Messieurs Marc PINSARD et Jean-Claude RIVARD.

Absents excusés :

- Monsieur Jean-Marc JANNEAU qui donne pouvoir à Monsieur Michel PREVEAUX ;
- Monsieur Loïc DECOURTIL qui donne pouvoir à Monsieur Christophe LEROY
- Monsieur Gérard AMY qui donne pouvoir à Monsieur Thierry HERON.

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe LEROY.

* * * * *

→ Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux élus d'ajouter un point à l'ordre du jour : Aménagement de 2 plateaux surélevés à Gellainville => Attribution du marché de travaux.

Les élus, à l'unanimité, acceptent le rajout de ce point à l'ordre du jour ; il sera traité juste avant les questions diverses.

→ Comptabilité 2015-2016 :

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Isabelle MEUNIER, secrétaire de Mairie qui donne lecture des différents documents budgétaires.

⇒ Vote du compte administratif 2015 :

Résultat de clôture au 31-12-2015 :

☞ section de fonctionnement :	306 625,28 €
☞ section d'investissement :	203 235,00 €

Résultat global de clôture au 31-12-2015 : 509 860,28 €

Ayant ouï, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ Constatent que le compte administratif 2015 de la Commune présenté ci-dessus correspond en tous points au compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal ;
- ⇒ Sur proposition de Monsieur Michel AZAMBOURG - Conseiller Municipal (doyen des élus), donnent quitus à Monsieur le Maire ;
- ⇒ Adoptent le compte administratif 2015 de la Commune à l'unanimité des votants.

➤ **Affectation du résultat :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ☞ décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement, soit **306 625,28 €** en recettes d'investissement, à l'article **1068** « excédent de fonctionnement capitalisé » ;
- ☞ décide d'inscrire au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » le montant de l'excédent d'investissement soit **203 235,00 €**.

➤ **Attribution des subventions 2016 :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter pour l'année 2016 le montant des subventions allouées aux associations communales et autres pour un montant total de 15 000,00 €.

➤ **Fixation des taux des trois taxes directes locales :**

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2016 :

☞	Taxe d'habitation :	5,38 %
☞	Taxe foncière sur les propriétés bâties :	12,53 %
☞	Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	19,30 %

➤ **Vote du budget primitif 2016 de la Commune :**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2016 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

☞	Section de Fonctionnement :	830 207,00 €
☞	Section d'Investissement :	1 475 489,28 €

soit un budget global de :		2 305 696,28 €

➔ **Chartres Métropole : Fonds de concours 2016 – Aménagement d'un carrefour giratoire à Bonville :**

Afin de soutenir les projets participant au développement des Communes périurbaines de l'Agglomération, Chartres Métropole a décidé de consacrer en 2016, une enveloppe d'un million d'euros au financement d'opérations d'investissement.

Conformément aux exigences de la DIR-NO et pour des raisons sécuritaires, le Conseil Municipal a décidé d'aménager un carrefour giratoire sur la RN154 en traverse de Bonville, en entrée d'Agglomération (sens Orléans Chartres). Ce giratoire disposera de 4 branches (RN154 sud et nord, RD 339-7 et RD150 nouvellement déviée).

Le montant dudit aménagement s'élève à 629 175,80 € H.T. (752 494,26 € T.T.C.).

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération Chartres Métropole au titre du Fonds de Concours 2016.

➔ **Relais de radiotéléphonie SFR : Transfert de la convention à la Société INFRACOS : Signature d'un nouveau bail :**

=> **La délibération est ajournée.**

→ Personnel : Recrutement d'un agent pour accroissement saisonnier d'activité :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer un poste non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité sur le grade d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à raison de 35 heures par semaine, pour une période de cinq mois maximum (à définir entre le 1^{er} mai 2016 et le 31 octobre 2016 selon les conditions climatiques) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et à signer le contrat de recrutement.

→ Aménagement de 2 plateaux surélevés à Gellainville => Attribution du marché de travaux :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 23 juin 2015, le Conseil Municipal a décidé, pour des raisons sécuritaires, la réalisation de 2 plateaux surélevés à Gellainville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise désignée ci-dessous, selon le montant stipulé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

M.A.P.A. (article 28 du C.M.P.)	Désignation	Entreprise proposée	Offre H.T.	Total T.T.C.
Marché de travaux	Aménagement de 2 plateaux surélevés à Gellainville	T.P.C.I. Travaux Publics	21 078,00 €	25 293,60 €

La séance est levée à 22 heures 30.

* * * * *